



Centre Socioculturel
du Langensand

2, rue de l'Eglise St Joseph
67500 Haguenau
Tel : 03.88.73.49.04 Fax : 03.88.73.45.22
Courriel : accueil@csc-langensand.com
www.csc-langensand.com

NOM :

Prénom :

Carte de membre N° :

DOSSIER D'INSCRIPTION

Centre Socioculturel du Langensand

Accueil du soir et Centre de Loisirs

Merci de remplir ENTIEREMENT le dossier. Tout dossier incomplet sera refusé.



La tarification des mercredis et des vacances est basée sur le Quotient Familial calculé par la CAF en fonction de votre revenu et du nombre de parts (voir tableau ci-dessous)

<u>Tarif Centre de Loisirs</u>	<u>Quotient Familial (QF)</u>	<u>Mercredis 14h à 18h Tarif/Mois</u>	<u>Vacances scolaires Tarif/Semaine</u>
Tarif 1	QF inférieur ou égal à 400 €	4 €	8 €
Tarif 2	QF compris entre 401 et 700 €	6 €	12 €
Tarif 3	QF compris entre 701 et 999 €	8 €	16 €
Tarif 4	QF supérieur à 1000 €	13 €	25 €

La cotisation annuelle est de 2€/enfant.

Le tarif du Périscolaire et de l'accompagnement à la scolarité (CLAS) est de 3€/mois et par enfant.

Documents à fournir pour toute inscription (même en cas de renouvellement) :

Cadre réservé à l'administration

- Copie des vaccinations du carnet de santé
 Notification de paiement de la CAF (au cours de la période)
 Cotisation individuelle 2€ ou Cotisation familiale 15€

- attestation d'assurance civile ou scolaire
 tarif 1 tarif 2 tarif 3 tarif 4

Dossier reçu le :



AUTORISATION PARENTALE - DEMANDE D'ADHESION – 2015 / 2016

(Valable du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016)

Nous soussignés, responsables légaux,

	Père	Mère
Nom Prénom		
Date de Naissance		
Adresse		(Si différente)
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Téléphone Travail		
Email		
N° allocataire		
N° de sécurité sociale (dont dépend l'enfant)		
Profession		
Employeur		

De l'enfant : né le

Scolarisé à la rentrée 2015 en classe de (CP, CE1 ...) à l'école/collège/lycée.....

AUTORISONS NOTRE ENFANT : *(cocher les cases)*

- A participer aux activités et aux sorties proposées par le CSC du Langensand
- A rentrer seul après les activités *(autorisé par l'équipe du CSC du Langensand à partir de 6 ans)*

AUTORISONS le CSC du Langensand : *(cocher les cases)*

- A prendre, le cas échéant, toutes mesures en cas d'urgence rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- A photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre des activités du CSC
- Madame, Monsieur, *(plusieurs noms possibles)* à chercher mon enfant en mon absence **ou en cas d'urgence**.

Les participants aux activités devront suivre les directives de l'équipe d'encadrement en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité. L'inscription aux activités vaut acceptation de ces modalités et du règlement intérieur.

1 – VACCINATIONS

Vaccins	Nom du vaccin	Date	Vaccins	Nom du vaccin	Date
BCG			ROR	PRIORIX	
DT POLIO	INFANTRIX		HEPATITE B	ENGIRIX B OU INFANTRIX	
MENINGITE	NEISVAC		GRIPPE		
AUTRE :			AUTRE :		

Fournir OBLIGATOIREMENT une copie des pages correspondantes du carnet de santé ou un certificat de vaccinations. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. ATTENTION : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** ? oui non **Si oui**, joindre une **ordonnance** récente et les médicaments correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**).
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ? (entourez la réponse)

MALADIES INFANTILES									
RUBEOLE		VARICELLE		ANGINE		RHUMATISMES ARTICULAIRE AIGU		SCARLATINE	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
COQUELUCHE		OTITE		ROUGEOLE		OREILLONS		X	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON		
ALLERGIES									
ASTHME			MEDICAMENTEUSES				ALIMENTAIRES		
OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON		
X			Quel médicament ?				Quel aliment ?		
AUTRES :									
Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :									

Indiquez ci-après : Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

.....

3 – NOM ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT :

.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... Précisez

Je soussigné, déclare exacts les renseignements portés sur ces fiches

Date : Signature des parents

Extrait du Règlement Intérieur Accueil de loisirs / Périscolaire 4-14 ans

Le règlement, dans sa globalité, est disponible au secrétariat sur simple demande.

Les accueils sont un lieu de vie en collectivité basé sur le respect de l'enfant et de ses besoins et soumis à la réglementation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Ce ne sont pas un lieu de garde et de passage, mais un lieu de loisir, de découverte, de rencontre qui apporte une valeur éducative.

1) Périodes de fonctionnement :

. Le CSC Langensand vous propose un accueil sur son site

	Temps d'animation sur le temps de midi	Accueil périscolaire pour les écoles élémentaires	Accueil périscolaire pour les collégiens	MERCREDI
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	12 h 45 – 13 h 30	15 h 30 – 18 h	16h30 – 19 h	14h – 18 h

Un accueil des parents est prévu les lundis et jeudis de 18h à 18h30 pour toutes les questions concernant la scolarité de l'enfant.

Le Centre de Loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires de 9h à 12h et de 14h à 18h avec possibilité de repas à midi (tiré du sac avec un supplément de 1€ à régler correspondant aux frais de garde).

2) Inscriptions : Les inscriptions de tous nos accueils se font au siège de l'association : 2, Rue de l'Eglise Saint Joseph aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermeture au public le mardi de 9h à 12h. **Elles doivent se faire au minimum une semaine à l'avance.**

Vous pouvez vous adresser au secrétariat pour toute question relative aux inscriptions et règlements, au signalement des absences, pour tout ce qui concerne la vie de l'enfant au centre.

Au vue de la fréquentation en hausse durant les vacances, les critères de priorités pour l'accueil de loisirs sont les suivants : 1) Priorité au dossier complet et remis à temps ; 2) Priorité aux accueils réguliers inscrits durant l'année ; 3) Priorité aux familles domiciliées sur le quartier St Joseph puis Haguenau.

POUR INFORMATION

- une demande d'aide individuelle peut être soumise au Conseil Général. Cette demande est à formuler avec le concours d'un assistant social.
- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) accorde une aide pour la garde des enfants de moins de 6 ans.
- Si l'enfant est âgé de moins de 7 ans, les dépenses supportées pour sa garde à l'extérieur du domicile ouvrent droit à une réduction d'impôt.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec les services compétents

3) Organisation pratique : Arrivée et départ : Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés par un parent dans les locaux de la structure. La présence de l'enfant doit être signalée auprès de l'animateur référent. Les enfants de moins de 6 ans sont recherchés par un parent ou une personne autorisée majeure. Au moment du départ de l'enfant, le parent ou la personne autorisée à chercher l'enfant doit signaler le départ à l'animateur référent.

Affaires personnelles : Si l'enfant apporte des jouets personnels, il en est responsable. Le CSC du Langensand décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration. Les jeux électroniques sont interdits.

Alimentation : Goûters : les goûters sont à fournir par les parents. La boisson (eau) est fournie par le CSC du Langensand pour l'ensemble de la journée. **Repas de midi sur place :** possibilité de réchauffer le repas. Lors de sorties le repas et la boisson seront tirés du sac. Il est fourni par les parents.

Maladies de l'enfant : Il est rappelé qu'un enfant malade ne pourra pas être accueilli. Les parents sont tenus de prévenir sans délai la structure.

Accident de l'enfant : Les parents seront prévenus de tout incident (chutes, blessures, ...) survenu au centre. Toutes les dispositions seront prises par l'équipe d'animateurs, en cas de problème pendant la présence de l'enfant.

Comportement de l'enfant : Des cas d'exclusion peuvent être envisagés lorsque l'enfant est dangereux pour lui-même et/ou pour autrui, - l'enfant est agressif et/ou violent, - l'enfant nécessite la présence quasi permanente d'un animateur. Si un de ces cas devait se produire, les familles seraient averties par le responsable pour décider d'un commun accord de la suite à donner.

4) Aspects pédagogiques : L'équipe pédagogique élabore annuellement le projet pédagogique ainsi que le projet d'activités.

Ce projet pédagogique reprenant les objectifs et l'organisation pédagogique est disponible auprès du responsable des Accueils.

5) Equipe d'encadrement : La prise en charge des enfants est assurée par une équipe d'animateurs qualifiés qui répond aux exigences légales.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage avec mon enfant à le respecter.

DateSignature